



# COMITE SYNDICAL

Lundi 12 octobre 2020

## Ordre du jour

1. Programme européen LEADER – demande de subvention pour l’animation et les frais de fonctionnement
2. Finances – mise à jour des durées d’amortissement des comptes 218
3. Pôle métropolitain Loire Angers – présentation du rapport d’activités 2019
4. Conseil de développement Loire Angers – présentation du rapport d’activités 2019
5. Conseil de développement Loire Angers – prolongation du mandat
6. Conseil de développement Loire Angers – renouvellement de l’adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement
7. Ressources humaines – renouvellement de la convention avec le Comité d’Action Sociale pour 2021
8. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Adoption compte-rendu du 24 juillet 2020

## 1. Programme européen LEADER – Demande de subvention pour l'animation et les frais de fonctionnement 2020

Dépenses		Ressources	
Frais d'animation	45 579 €	FEADER-Leader	41 932,68 €
Frais de structure (forfait 15% des frais d'animation)	6 836,85 €	Autofinancement	10 483,17 €
<b>total</b>	<b>52 415,85 €</b>		<b>52 415,85 €</b>

▪ **PROPOSITION** :

⇒ Approuver le plan de financement et solliciter une subvention d'un montant de **41 932,68 €**.

=> Autoriser le Président à signer tous documents afférents.

## 2. Finances – Mise à jour des durées d’amortissement

Nature d'équipement	Comptes	Durée d'amortissement	Seuil unitaire d'amortissement
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	5 ans	1 500 € TTC
Brevets, licences, logiciels	205	3 ans	1 500 € TTC
Subventions d'équipement versées			
- Financements de biens mobiliers, matériels ou études	204	5 ans	1 500 € TTC
- Financements de biens immobiliers ou installations		15 ans	
Mobilier de bureau	2184	10 ans	1 500 € TTC
Autres immobilisations corporelles	2188	6 ans	1 500 € TTC

### **PROPOSITION :**

- ⇒ Approuver ce tableau de mise à jour des durées d’amortissement
- ⇒ Décider que ces règles s’appliquent sur l’exercice 2021 pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

# 3 – Présentation du rapport d'activité 2019 du Pôle métropolitain Loire Angers

# 4 – Présentation du rapport d'activité 2019 du Conseil de développement Loire Angers

## 5 – Conseil de développement Loire Angers – Prolongation du mandat

➔ Depuis le 6 février 2018 et pour un mandat de 3 ans, le Conseil de développement Loire Angers est commun aux 3 intercommunalités membres du PMLA => charte de partenariat signée entre le CDLA, le PMLA et les 3 EPCI.

➔ **Proposition** : prolonger le mandat du Conseil de développement actuel jusqu'en juin 2021, afin de préparer son renouvellement et envisager les évolutions souhaitables dans la composition et l'organisation du Conseil.



## 6. Conseil de développement Loire Angers – Renouvellement de l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de développement

La Coordination Nationale des Conseils de développement est une association qui fédère les Conseils de développement avec pour objet notamment :

- *D'être un lieu d'échanges entre les Présidents et entre les Conseils de développement*
- *D'assurer la valorisation des Conseils de développement,*
- *D'exprimer des avis et faire des propositions aux pouvoirs publics*
- *D'effectuer des études d'intérêt commun*
- *D'organiser et de participer à des manifestations, colloques, rencontres.*

**Proposition** : Renouveler l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de développement pour l'année 2020 et verser à la CNCD la somme de 3 448.39 € au titre de sa participation au fonctionnement de la coordination, calculée comme suit :



Description	Nb d'habitants	Base de contribution	Total
Communauté urbaine	302 001	0.01 €/hab	3 020.01 €
Communautés de communes	85 676	0.005 €/hab	428.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>387 677</b>		<b>3 448.39 €</b>

## 7. RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE POUR 2021

Le Pôle métropolitain Loire Angers adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au Comité d'Action Sociale (CAS) du personnel de la ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers et de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, afin de permettre aux agents de bénéficier de prestations sociales (chèques-vacances, billetterie, etc.)

Il convient de renouveler la convention pour 2021.

### ▪ PROPOSITION :

⇒ renouveler d'adhésion du Pôle métropolitain Loire Angers au CAS pour l'année 2021 et autoriser M. le Président à signer la convention correspondante.

## Dates des prochaines commissions

- Séminaire SCoT : commission mixte Environnement et Aménagement le mercredi 14 octobre de 13H30 à 17H00 – salle du Conseil d'Angers Loire Métropole
- Commission Environnement : lundi 26 octobre 2020 de 14H30 à 16H30 – salle du Conseil d'Angers Loire Métropole

## Questions diverses

Prochain comité syndical le 30 novembre 2020  
Angers – salle du conseil d'ALM